



MINISTRE  
DE L'EDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

**APPEL A CANDIDATURE SECOND DEGRE PUBLIC  
RENTREE SCOLAIRE 2018**

Les établissements du second degré accueillent chaque année des assistants étrangers de Langues vivantes étrangères.

Les postes à pourvoir en **langue anglaise** sont déclinés comme suit :

Postes de langue anglaise :

- 1) 0,66 au Lycée polyvalent du Taaone/lycée Aorai
- 2) 0,66 au Lycée Paul Gauguin
- 3) 0,66 au Lycée Hôtelier de Tahiti
- 4) 0,66 au Lycée polyvalent de Tairapu/lycée Tuianu Le Gayic

Rôle des assistants de langues étrangères

Ils contribuent à développer des compétences langagières et culturelles dans le cadre de l'apprentissage de la langue étrangère.

A ce titre, outre l'intervention à l'occasion des cours de langue vivante, l'apport des assistants doit être privilégié, sur la base du volontariat, pour la mise en place de l'accompagnement éducatif. L'appui apporté par les assistants peut également se faire dans le cadre :

- d'une autre discipline (sections européennes ou de langues orientales) ;
- d'un travail de laboratoire de langue ou de recherche documentaire ;
- d'un projet culturel ou linguistique spécifique ;

Conformément au bulletin officiel n°20 du 19 mai 2016, les personnels retenus seront affectés pour une période de 7 mois. L'obligation de service est de douze heures hebdomadaires.

Les personnels de nationalité étrangère (y compris les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne) doivent obtenir une autorisation de travail délivrée par le Ministre en charge de l'Emploi de la Polynésie française.

Profil du candidat

- Prérequis : langue maternelle anglaise et espagnole
- Niveau de formation BAC+3

Les dossiers de candidatures sont à transmettre au plus tard le **07 décembre 2018** à l'adresse électronique suivante : [gestco.brh2@education.pf](mailto:gestco.brh2@education.pf) ou à déposer à la direction générale de l'éducation et des enseignements (Site Taaone – Pôle des personnels enseignants 2<sup>nd</sup> degré PRH2).

Les dossiers de candidatures sont à transmettre au plus tard le **07 décembre 2018** à l'adresse électronique suivante : [gestco.brh2@education.pf](mailto:gestco.brh2@education.pf) ou à déposer à la direction générale de l'éducation et des enseignements (Site Taaone – Pôle des personnels enseignants 2<sup>nd</sup> degré PRH2). Les candidats présélectionnés seront convoqués en entretien.

**Dossier de candidature :**

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Copie des diplômes étrangers traduits en français ou attestation de comparabilité obtenue sur CIEP ([www.ciep.fr](http://www.ciep.fr))
- Copie d'une pièce d'identité
- Copie de la carte du permis de séjour.

Pour la Ministre et par délégation

Pour la Ministre et par délégation,  
Pour le Directeur général de l'éducation  
et des enseignements absent ou empêché  
Le chef de Département  
de l'action pédagogique et éducative

Serge SEGUIN



Thierry DELMAS